

VACANCE DE POSTE	
Un(e) maître(sse) de conférences (MCF) Section CNU 23 et/ou 24 Géographie physique, humaine, économique et régionale et/ou Aménagement de l'espace, urbanisme	
<u>Date de prise de fonction</u> 01/02/2018	<u>Mode de recrutement</u> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Délégation</i>

Officiellement née le 31 mai 1999, l'UNC est une jeune université. L'établissement présente l'originalité d'être une université française et européenne au service du développement de la Nouvelle-Calédonie et au-delà de la région océanienne. Elle assure une présence de la France dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche et participe au rayonnement de la francophonie dans la région. La formation à l'UNC s'inscrit dans le système européen LMD qui garantit la qualité de l'enseignement dispensé selon un standard partagé par l'ensemble des universités de l'Espace européen.

L'UNC compte trois départements de formation, une école doctorale, une ESPE, un IUT, un service de la formation continue, trois mille étudiants, une centaine d'enseignants-chercheurs et enseignants, soixante-dix personnels administratifs et des bibliothèques, plusieurs équipes de recherche labélisées ou en émergence.

L'université de la Nouvelle-Calédonie est passée aux RCE le 1er janvier 2011.

Activités d'enseignements :

La taille modeste de l'équipe enseignante (quatre enseignants-chercheurs en plus du poste vacant) impose que l'expérience pédagogique du(de la) candidat(e) puisse couvrir tout ou partie des thématiques enseignées dans une licence de Géographie et Aménagement. Il(Elle) sera potentiellement en charge de cours et TD de tous niveaux de licence et/ou, le cas échéant, de master dans les différents champs de la géographie. Au-delà de ce profil généraliste, des compétences dans le traitement des données quantitatives et/ou des outils de spatialisation seront appréciées.

Il(Elle) participera activement à l'organisation et l'animation pédagogiques comme administratives de la filière Géographie et Aménagement ainsi qu'aux différents jurys et dispositifs d'aide et d'orientation pour les étudiants.

Activités de recherche :

En fonction de ses thématiques de recherche, le(la) candidat(e) sera affecté(e) soit à l'équipe émergente ERALO (mobilitEs, cRÉations, lAngues et idéoLogies en Océanie), soit à l'ISEA (Institut des Sciences Exactes et Appliquées), soit à l'équipe émergente TROCA (Trajectoires d'OCéAnie). Il(Elle) collaborera aux activités de l'équipe d'accueil et participera activement à son animation scientifique ainsi qu'aux différentes manifestations organisées (séminaires, colloques, etc.).

L'équipe de recherche pluridisciplinaire ERALO a pour objet central les langues, les discours et les dynamiques plurilingues et traite, en particulier, des créations, des mobilités et des idéologies au travers d'entrées plurielles. De manière prioritaire, elle vise à valoriser et faire (re)connaitre les pluralités linguistiques, culturelles et artistiques en Océanie.

L'équipe de recherche en sciences exactes de l'ISEA intègre les activités suivantes : « Complexité et Science des données », « Ecologie et Dynamique des systèmes », « Biologie et biomolécules », « Matière et environnement » ou « Géologie » et « Analyse des systèmes d'information géographique ».

L'ambition principale de l'équipe de recherche TROCA est d'éclairer les dynamiques des changements que connaissent les sociétés océaniennes et leurs conséquences en Nouvelle-Calédonie et dans l'aire Pacifique Sud. Le(La) candidat(e) pourra s'insérer dans l'équipe en concentrant sa recherche sur les mondes francophones du Pacifique, sur la fluidité de l'espace océanien et ses problématiques identitaires qui apparaissent dans la dialectique entre temps long et temps court.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation, CV, copie de la pièce d'identité) sont à envoyer par voie électronique à la Direction des ressources humaines de l'université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

au plus tard le 30 novembre 2017

Contacts utiles :

Directrice du département	: Eléonore LAINÉ-FORREST - eleonore.laine-forrest@unc.nc
Référent disciplinaire	: Vincent CLEMENT - vincent.clement@unc.nc
Directrice des ressources humaines	: Lucie LE ROUX - Lucie.le-roux@unc.nc
Pôle enseignants-chercheurs et enseignants	: Christine NEYRAT - christine.neyrat@unc.nc

Notes en ce qui concerne la délégation : les affectations ouvrent droit aux dispositions des décrets relatifs

- à la durée de séjour (décret 96/1026)
- à l'indemnité d'éloignement (décret 96-1028)
- aux frais de changement de résidence à hauteur de 100% (décret 98-844 article 26), **sous réserve que le changement de résidence intervient sur demande de l'agent, qui doit remplir une condition de durée de service d'au moins cinq années.**

L'agent affecté dans un territoire d'outre-mer ou à Mayotte pour une durée de séjour réglementée ne peut prétendre à la prise en charge de ses frais de changement de résidence, qu'au terme de son séjour accompli dans les conditions prévues respectivement par le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 susvisés.
